

**VILLE DE L'ISLE-ADAM****DÉCISION DU MAIRE N°138/2023**

Objet : Marché public de travaux d'aménagement d'une Plaine des Sports (2 lots).

Le Maire de L'Isle-Adam,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2122-21 à L2122-23.

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 10 décembre 2020, donnant délégation au Maire.

Considérant que la ville a décidé de lancer une consultation visant à la réalisation de travaux d'aménagement d'une Plaine des Sports au sein du stade Philippe Grante.

Considérant que la consultation pour la réalisation des travaux a été lancée sous la forme d'une procédure adaptée comportant 2 lots distincts : Lot 1 Terrassement / VRD, Street workout, Citystade et aménagements paysagers et le Lot 2 Réalisation du Skatepark en béton.

Considérant la publicité réalisée sur le site internet de la commune, sur son profil acheteur et sur le Journal d'Annonces Légales.

Considérant qu'après analyse des offres reçues, l'offre économiquement la plus avantageuse s'est avérée être celle :

- Lot 1 : VIABILITE TPE, 23 rue du chemin noir 95340 PERSAN en groupement avec ENTRA, 102 bis rue Danielle Casanova 93300 AUBERVILLIERS et ESPACE DECO, 9 chemin de la Chapelle Saint Antoine 95300 ENNERY, pour un montant global et forfaitaire de 332 181,48€ HT soit 398 617,78€ TTC pour la tranche ferme et de 48 000,10€ HT soit 57 600,12€ TTC pour la tranche optionnelle relative aux terrains de streetbasket.
- Lot 2 : IOSKATEPARKS & RAMPS, 55 avenue porte de France 66760 BOURG MADAME pour un montant global et forfaitaire de 284 997,00€ HT soit 341 996,40€ TTC.

DÉCIDE

- **d'attribuer** le marché public de travaux d'aménagement d'une Plaine des Sports, selon les modalités exposées ci-dessus, pour le :
 - Lot 1 Terrassement / VRD, Street workout, Citystade et aménagements paysagers : VIABILITE TPE, 23 rue du chemin noir 95340 PERSAN en

**VILLE DE L'ISLE-ADAM**

groupement avec ENTRA, 102 bis rue Danielle Casanova 93300 AUBERVILLIERS et ESPACE DECO, 9 chemin de la Chapelle Saint Antoine 95300 ENNERY, pour un montant global et forfaitaire de 332 181,48€ HT soit 398 617,78€ TTC pour la tranche ferme et de 48 000,10€ HT soit 57 600,12€ TTC pour la tranche optionnelle relative aux terrains de streetbasket.

- Lot 2 Réalisation du Skatepark en béton : IOSKATEPARKS & RAMPS, 55 avenue porte de France 66760 BOURG MADAME pour un montant global et forfaitaire de 284 997,00€ HT soit 341 996,40€ TTC.

- **de signer** les pièces contractuelles correspondantes.

L'Isle-Adam, le 8 décembre 2023,

Le Maire de L'Isle-Adam,

Sébastien PONIATOWSKI

Délais et voies de recours : Conformément aux dispositions du code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise, 2-4 boulevard de l'Hautil BP 30322 - 95027 Cergy-Pontoise cedex , ou sur internet, à l'adresse www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

B.P.90083 - 95290 L'ISLE-ADAM
TÉL.: 01.34.08.19.19 - FAX MAIRIE : 01.34.08.19.18 - FAX CASTELROSE : 01.34.08.19.75
www.ville-isle-adam.fr

Toute correspondance doit être adressée à l'attention de Monsieur Le Maire
s.poniatowski@ville-isle-adam.fr